

Campagne de labellisation 2026 : réunion d'information

La Labellisation :

- La labellisation vise à identifier et à structurer une collection nationale d'excellence pour la recherche.
- Elle s'appuie sur une charte qui repose sur trois grands principes : l'accessibilité des collections, leur visibilité à travers un signalement de qualité, leur inscription dans une logique de réseaux thématiques avec et le e développement des liens et des projets avec le monde de la recherche.
- Elle contribue plus largement à la *Découvrabilité* des collections : (capacité de rendre disponible en ligne, de rendre repérable une ressource documentaire dans un vaste ensemble).
- La campagne de labellisation 2026 vise à enrichir le nombre de fonds documentaires labellisés CollEx pour étoffer les réseaux thématiques entre collections complémentaires.
- Le label permet de candidater de manière privilégiée aux appels à projets qui vont être proposés par CollEx au cours de son mandat 2026-2031. Il permet également de rendre visible des projets de recherche en cours ou à venir.

La cartographie :

- La collection labellisée est visible à travers des notices de fonds, produites dans le répertoire des fonds du CCFr : la rédaction des notices repose sur le travail scientifique d'analyse des fonds par les établissements candidats.
- Cette cartographie donne une visibilité accrue aux gisements documentaires ayant une valeur pour des projets de recherche.
- La cartographie repose sur un travail scientifique de contextualisation des fonds (histoire, développement) et sur une description de leur composition. Elle permet de rapprocher des éléments hétérogènes, potentiellement décrits dans des bases différentes, et d'inscrire les collections dans des réseaux thématiques ou territoriaux complémentaires :
- La cartographie développe une logique de réseau du point de vue de l'utilisateur, qui embrasse l'ensemble des établissements documentaires, quel que soit leur rattachement institutionnel. Développement d'un dialogue et d'une coopération entre les institutions autour de l'outil de description TapIR.

L'exploitation des données d signalement :

- La notice de fonds dans le CCFR est un premier élément pour la suite du programme reposant sur les principes d'interopérabilité et de dissémination, qui s'attache à développer les architectures nécessaires pour que ces données puissent circuler dans des environnements tiers favorisant la *Découvrabilité* des collections.

Questions

1. Principes généraux de la labellisation

Comment définit-on une « collection d'excellence » ou des « collections de références pour la recherche » ?

Les établissements s'inscrivent dans une logique d'expertise scientifique afin de mettre à jour des collections de référence pour la recherche. Cela signifie que si vous avez l'appréciation que votre collection est une collection de référence qui, au-delà des utilisateurs immédiats de votre établissement, fait sens dans un domaine de recherche à l'échelle nationale ou internationale, et qu'à ce titre elle mérite d'être présentée comme telle, la labellisation est pertinente. À noter qu'au-delà de la valeur scientifique intrinsèque des fonds labellisés, il est demandé dans la charte d'adhésion, que l'établissement soit en mesure d'accueillir des chercheurs extérieurs (horaires d'ouverture, politique d'accès, etc.) et engagé dans une politique de signalement qui rend la collection trouvable.

Question connexe sur le type de collections intéressantes à cartographier dans le cadre de la labellisation CollEx (ex. de la collection relative aux langues artificielles de la Bibliothèque Municipale de Saint-Omer) ?

Dans une *logique de réseau*, c'est un type de corpus qui peut venir compléter d'autres corpus dans d'autres établissements, et mérite donc d'être cartographié ; mais ce fonds peut être décrit dans le cadre d'une labellisation avec une thématique plus large.

Labellise-t-on une collection ou un établissement ?

Cela dépend de la nature des établissements.

► Certains établissements font le choix de se labelliser autour d'axes thématiques ou de spécialités particuliers.

► Certains établissements - de nature plus patrimoniale par exemple - font le choix de labelliser l'intégralité de leur collection ou d'un fonds patrimonial, en l'exprimant sous des champs disciplinaires ou thématiques multiples. Le nombre de champs/thématique n'est pas restreint, mais la cartographique implique à terme de décrire des corpus particuliers dans le répertoire des fonds.

Dans le cas de la labellisation de l'ensemble de vos fonds, il est important, dans le cadre de réponse, de bien souligner les articulations, les complémentarités dans lesquelles vous vous inscrivez :

► Soit avec des réseaux de recherche thématique.

► Soit avec d'autres établissements afin de mettre en valeur l'importance de la collection dans le paysage documentaire ou dans un réseau territorial.

Qu'apporte la labellisation CollEx aux bibliothèques municipales classées participant déjà au répertoire des fonds du CCFr ?

La labellisation permet d'inscrire vos fonds dans une cartographie qui les rend plus visible pour le monde de la recherche grâce à l'indexation qui assure des rebonds avec des fonds conservés à la fois dans une autre bibliothèque municipale classée, une bibliothèque universitaire, un centre de documentation, etc.

En termes de politique de valorisation des fonds auprès du public universitaire, les fonds patrimoniaux peuvent fournir la matière et les corpus pour des projets de recherche financés de type ANR ou autre, des travaux de doctorat, de master, etc.

La labellisation CollEx, est un argument pour rendre ces fonds plus visibles pour des communautés universitaires, même quand ils ne sont que partiellement catalogués. Si l'établissement est déjà bien inséré dans les réseaux universitaires, cela permet de formaliser sa relation avec les structures de recherche. Dans le cas contraire, la labellisation peut permettre d'établir cette politique de communication et d'échange avec la communauté universitaire qui pourrait être intéressée par ces fonds.

La labellisation CollEx permet de faciliter les échanges, d'assurer la visibilité grâce à un ensemble de travaux de reprise et de valorisation thématique des fonds dans des environnements complémentaires. De plus, le rôle des établissements universitaires qui porteurs du programme Cartographie, est de permettre le rapprochement de ces réseaux documentaires et des réseaux thématiques universitaires concernés (réseaux de type GIS, groupements de recherche, sociétés savantes, etc.).

Est-il nécessaire de faire à nouveau une demande de labellisation pour les collections déjà labellisées lors des campagnes précédentes ?

Les labellisations qui ont déjà été faites n'ont pas besoin d'être à nouveau présentées. La labellisation sert à rentrer dans la cartographie. À partir du moment où votre établissement reçoit la labellisation, investissez vos efforts dans l'enrichissement de la cartographie de vos fonds.

Pour les établissements, déjà labellisés, mais sur des axes thématiques relativement spécifiques, souhaitant élargir la thématique ou renouveler l'axe disciplinaire ou thématique sur lequel ils étaient labellisés, deux réponses sont possibles :

- ▶ S'il s'agit de reformuler, d'adapter à la marge une labellisation existante, on peut conserver la labellisation telle qu'elle existe. C'est dans la formulation de la cartographie des fonds que vous réalisez que vous pouvez adapter la définition des objets disciplinaires et des objets thématiques dans lesquels vous voulez vous inscrire.
- ▶ Si, en revanche, vous souhaitez mettre en avant un secteur disciplinaire ou thématique totalement différent de ce que vous aviez fait jusqu'ici, oui, la réponse pragmatique est sans doute de faire une nouvelle labellisation pour clarifier la démarche.

Quelle est la durée de cette campagne et y-aura-t-il d'autres campagnes de labellisation ?

La campagne est ouverte jusqu'au 15 juin.

Elle accompagne la nouvelle phase du programme CollEx et permet de relancer le travail de cartographie aussi bien pour les établissements déjà labellisés que les futurs labellisés. Les candidatures présentées au cours de cette campagne seront examinées par un conseil scientifique extraordinaire du GIS CollEx, à l'automne.

Il est prévu, ensuite, une labellisation « au fil de l'eau », avec la contrainte institutionnelle de la validation des dossiers par le conseil scientifique du GIS qui se réunit ordinairement **une seule fois par an, au printemps**.

L'examen des dossiers repose sur la présentation d'une synthèse mettant en valeur les types d'établissements candidats et les réseaux thématiques susceptibles d'être enrichis. Le conseil scientifique valide de façon globale les candidatures qui sont présentées. Leur avis précis peut toujours être sollicité pour certains dossiers nécessitant une expertise supplémentaire.

Que doit fournir un établissement candidat pour la date butoir du 15 juin ?

- ▶ La charte de labellisation signée
- ▶ Le cadre de réponse
- ▶ Une notice détaillant l'ensemble ou l'un des segments de la collection proposée pour labellisation. Plusieurs choix sont possibles, en fonction des modalités de labellisation prévues par les établissements documentaires :
 - Une notice correspondant à un fonds, au sens archivistique (ensemble de documents de toute nature constitué par un producteur et se caractérisant par sa provenance).
 - Une notice de présentation générale d'une collection permettant de renseigner les évaluateurs sur sa composition (historique, volumétrie, dates, axes disciplinaires etc.) et sa

valeur intrinsèque. Elle sera accompagnée d'au moins une notice complète décrivant un segment de la collection.

Dans ce second cas, il est entendu que la « **collection** » se réfère à un choix documentaire regroupant un ensemble de documents en fonction de critères communs (support ou thématique). Dans ce cas, elle peut englober plusieurs fonds – les « **segments** » – qui la constituent.

Quelle solution adopter si mon établissement n'a pas le temps de monter un dossier de demande de labellisation d'ici le 15 juin ?

Pour 2027, nous accueillerons les demandes de labellisation au fil de l'eau afin de les traiter au fur et à mesure. Les demandes de labellisation reçues doivent être validées par le conseil scientifique le plus proche, en juin 2027.

Peut-on faire labelliser des notices préexistantes ?

Oui, l'essentiel du travail est fait !

Il suffit de joindre les notices existantes au formulaire de réponse dûment complété et à la charte signée.

Une fois la labellisation obtenue, le fonds est signalé « CollEx » dans le menu déroulant « Type de fonds » de TapIR.

Il peut être demandé d'enrichir l'indexation existante, pour favoriser des rebonds avec des fonds complémentaires, voire inscrire les notices de fonds dans un réseau thématique constitué. N'hésitez à signaler ces fonds complémentaires dans le formulaire de demande de labellisation.

2. Questions de cartographie

Comment obtenir des identifiants TapIR ?

Vous pouvez faire la demande d'identifiants auprès du CCFr à cette adresse : repertoireccfr@bnf.fr, en mentionnant le correspondant pour le signalement pour tel et tel établissement ou de tel et tel fonds.

L'opération est réalisée en fonction des RCR. Le CCFr propose régulièrement des présentations du site et des formations à l'outil TapIR. Le guide spécifique à la saisie des notices de fonds, disponible sur HAL-SHS est très complet et vous permet de prendre rapidement en main la description dans TapIR.

La notice d'établissement du CCFr est-elle dérivée du réseau Sudoc, pour les établissements concernés ?

Oui, la notice d'établissement du CCFr est dérivée de celle du répertoire des centres de ressources géré par l'ABES.

Dans le CCFr, il est possible pour les établissements ayant reçu leurs identifiants TapIR, de modifier, mettre à jour les données relatives au RCR.

Se pose la question de la multiplication des RCR puisque que l'ABES attribue des identifiants différents pour de nombreuses types de bibliothèques. Il se peut que la typologie des notices de RCR soit peu lisible par rapport à la réalité de votre établissement.

Il reste néanmoins possible de décrire les notices de fonds sous un RCR de prédilection. Cela permet une simplification de l'affichage dans le répertoire des fonds en raccrochant toutes les notices de fonds à un seul RCR pour plus de lisibilité, même si les fonds décrits découlent de RCR préexistants.

Quel est le lien entre « établissement », « corpus » et « collection » ?

Dans le CCFr, on trouve une notice d'établissement de conservation.

Dans le cas où la labellisation porte sur l'ensemble de vos collections, la distinction entre l'information sur l'établissement de conservation et l'information sur la collection labellisée peut sembler

redondante. Il n'est donc pas nécessaire de faire une notice globale décrivant l'ensemble de vos collections.

Nous vous invitons alors à entrer dans une logique de description du plan de développement des collections, et de faire autant de notices de fonds que votre établissement possède d'axes de développement dans sa politique documentaire. Il est ensuite possible de réaliser des focus sur des corpus, des fonds remarquables, des fonds de donateurs, etc., rattachés à ces axes thématiques, sous la forme de sous-fonds.

Il n'est pas nécessaire qu'une notice de fonds reprenne strictement l'appellation de la labellisation - l'axe thématique ou l'axe scientifique sous lequel vous voulez participer au réseau - qui est considérée comme la porte d'entrée dans la cartographie. Cette cartographie permet de décrire des objets pertinents pour un public-cible, celui de chercheurs et des établissements vers lesquels il est pertinent de faire des rebonds.

Quels sont les délais impartis pour décrire les fonds labellisés ?

Il n'y a pas d'engagement formel sur des délais précis.

La campagne de labellisation s'inscrit dans le cadre assez souple défini par les trois grands principes de la charte. Cette démarche se distingue d'une campagne de signalement rétrospectif et engage votre établissement à une réflexion sur l'enrichissement de corpus complémentaires et la rédaction de notices.

Il est possible de décrire autant de notices de fonds - de corpus - que vous souhaitez autour de votre labellisation. La seule contrainte de ce modèle de données est qu'il est limité à deux niveaux de profondeur (fonds et sous-fonds). Il est possible d'ajouter autant de notices de sous-fonds que vous voulez sous une notice de fonds, et autant de notices de fonds que vous souhaitez sous votre notice d'établissement.

Quelle est la charge de travail pour la rédaction d'une notice de fonds ?

Dans le cadre de la labellisation, il est demandé de fournir, au minimum, une notice pour procéder à l'évaluation de la collection qui est proposée à la labellisation.

La charge de travail pour la rédaction d'une notice dépend du niveau de précision visé par votre établissement.

La liste des champs obligatoires d'une notice de fonds CollEx est décrite dans un gabarit d'aide à la rédaction servant de fil rouge (fourni en pièce jointe). Ce formulaire permet de travailler en amont, en dehors de TapIR, et de réfléchir à l'agencement des notices descriptives. Il suffira ensuite, de remplir les champs correspondants dans TapIR, par copiés/collés.

Peut-on mélanger différents supports dans la description d'une notice de fonds ?

Oui, vous pouvez rassembler différents supports dans une notice (Voir un exemple de notice [ici](#)), c'est un des intérêts de ce niveau de description.

Le formulaire de description propose dans un menu déroulant répliquable, permettant de signaler les différents types de supports constituant la collection. Le champ « description », permet aussi de détailler les différents types de supports et leur contenu.

Dans le CCFr, la notice peut être conceptualisée de différentes manières, listées dans le guide de rédaction des notices mis à votre disposition.

Le CCFr permet une structuration à deux niveaux : fonds et sous-fonds.

Il est possible de faire une notice générale, thématique, présentant autant de notices de sous-fonds qu'il y a de segments constitutifs de cette collection.

Le terme de « collection » est une expression très large. Sous ce vocable, on choisit de cartographier des corpus. Une labellisation peut donner un nombre indéterminé de corpus qui sont cartographiés sous la forme d'une notice de fonds.

La campagne de labellisation incite les établissements candidats à produire un échantillonnage des collections à décrire :

► Soit une description très large des collections que vous considérez des collections de référence pour donner une vision d'ensemble.

► Soit un corpus extrêmement précis qui vous semble un cas, une illustration intéressante du type de corpus que vous conservez.

Il n'y a pas nécessité d'avoir achevé le travail de cartographie pour recevoir la labellisation. La première notice nécessaire pour la candidature à la labellisation constitue une preuve de votre démarche de compréhension de la logique de la cartographie et de votre volonté d'investir l'outil de description.

Est-il possible de regrouper des fonds déjà décrits sous une notice générale ?

Oui, il est possible de retravailler l'architecture de présentation des fonds et sous-fonds, avec l'aide des collègues du CCFr.

Vous avez le moyen de reprendre vos descriptions et d'intervenir dans l'arborescence de manière autonome pour l'architecture de vos fonds en utilisant le copier/coller entre deux onglets TapIR ouverts¹ : le premier onglet s'ouvrant sur les notices existantes et le second onglet pour rebâtir l'architecture fonds/sous-fonds comme vous le désirez :

1. Créez une nouvelle notice de fonds que vous enregistrez et publiez.
2. À partir de ce nouveau fonds, vous pouvez commencer à créer les sous-fonds en récupérant par copier/coller les champs renseignés dans la première version des notices. Enregistrez votre travail. Vous pouvez publier dans la foulée.
3. Faites une demande de dépublication des notices devenues obsolètes auprès des collègues du CCFr. **C'est la seule manipulation que vous ne pouvez pas faire sur TapIR.**

Est-il possible de signaler des collections cataloguées mais non signalées localement ?

[Cas pratique de la Cinémathèque française : projet de catalogue commun CNC et autres cinémathèques en cours de réalisation et signalement des collections cataloguées interrompu dans l'attente de sa mise en place].

La cartographie permet de présenter des travaux en cours, et nous vous recommandons de ne pas attendre la finalisation d'un grand chantier documentaire et pour produire et mettre en relation des notices de fonds. C'est un outil facile à prendre en main permettant de créer et consolider un réseau dans un premier temps. De la même manière que pour certains établissements possèdent des fonds non encore décrits et catalogués, cela vous permet, dans un outil archivé, avec un référentiel, de donner à voir au monde de la recherche un corpus qui méritera une exploitation croisée, sans attendre.

Pour aller plus loin, il est envisageable d'utiliser les notices de fonds ainsi créées, sous la forme de données venant alimenter le futur catalogue commun sur lequel vos établissements travaillent.

Actuellement, le programme mène un chantier avec l'INIST et le service Exposition des données de la recherche pour alimenter des portails Omeka S thématiques destinés à des communautés de recherche ou des projets de recherche. La notice de fonds une source de données qui permet de

¹ (Une autre solution est de faire un export des notices depuis l'interface publique du CCFr pour ainsi pouvoir récupérer les données réparties dans les différents champs).

compléter, croiser des ressources documentaires déjà existantes, par exemple des collections HAL, des bouquets de ressources numérisées, des annuaires de chercheurs, etc. Un portail peut alors présenter un catalogue, ainsi qu'une forme de représentation du réseau, des fonds (traités et non traités), des corpus, afin d'ajouter un niveau supplémentaire d'orientation et de présentation du réseau à vos utilisateurs.

Le catalogue des fonds du CCFr présente l'avantage de fournir des données consolidées pour alimenter d'autres artefacts numériques.

A-t-on déjà déterminé des grandes thématiques en fonction desquelles les établissements peuvent décrire leurs collections ?

[Cas pratique de la thématique de l'« éducation » pour les fonds anciens des Ecoles Normales : Le réseau des BU INSP de Lille a en gestation un projet de cartographie des fonds anciens, entamé avec le dépôt d'articles sur HAL, et portant sur la nature de ces fonds. Est-ce une thématique partagée ? Est-ce qu'il y a déjà des thématiques connues pour pouvoir déjà s'insérer dans ces thématiques et pouvoir partager en amont ?]

Il existe déjà plusieurs fonds de référence en histoire de l'éducation. Il est possible de renseigner une notice de fonds à partir des éléments décrits dans HAL. Ce descriptif peut être transformé en données qu'on insère dans le formulaire, en termes de date extrême, de typologie de document, de volumétrie, etc. Dans la notice de fonds, il est possible de faire un renvoi vers l'article HAL, dans la zone dédiée à la bibliographie sur le fonds.

Si le réseau n'est pas déjà constitué, le but de la cartographie est de favoriser la constitution et le développement de ces réseaux.

La question plus large qui est posée est celle des réseaux identifiés et on y répond par cette démarche de labellisation et de cartographie. L'objectif est de dépasser l'échelle où chaque établissement met « seulement » en avant ses fonds de référence pour la recherche. Il est question de faire entrer en correspondance ces fonds pour faire émerger ces réseaux par les jeux des rebonds dans l'**indexation**.

Le travail mené en collaboration avec les équipes du CCFr et la chargée de mission permet de développer l'**indexation** pour favoriser les rebonds afin de constituer des réseaux thématiques d'établissements ; ils peuvent alors travailler ensemble et avec des réseaux de recherche.

Dans cette logique d'indexation, l'indexation disciplinaire fonctionne à très larges mailles (inspirée de la classification CDU), et permet de constituer un chapeau disciplinaire assez vaste. Une indexation à un niveau plus fin permet de cibler des corpus particuliers.

Il est aussi possible de lier les notices de fonds complémentaires en faisant des renvois, soit entre notices d'un même établissement, soit entre notices d'établissements différents.

Des travaux sont menés actuellement par les établissements participant à la cartographie, notamment Sciences Po Paris, pour élaborer un premier repérage des réseaux thématiques à partir de l'ensemble des fonds déjà décrits.

Exemple d'indexation [Fonds INSPE/anciennes Ecoles Normales] : Un fonds de manuel d'enseignement hérité de la période coloniale, permet de penser l'indexation générale autour du thème de l'« éducation », puis d'en préciser ses contours grâce à l'indexation relative à l'« enseignement colonial » et ainsi créer un réseau thématique spécifique autour de cette indexation.

A noter que le réseau existe déjà, notamment à travers les fonds labellisés et cartographiés par l'Université Grenoble Alpes. Il est possible de le développer ce réseau à travers le travail concerté de rédaction des notices par vos établissements (L'INSPE Lille et la Bibliothèque de Toulouse Saint-Agne : **littérature jeunesse**). La proposition est intéressante à plusieurs titres :

► Plusieurs établissements ont investi cette thématique et notamment la MSH de Clermont-Auvergne. Hélène Veilhan (Responsable du centre de documentation), se propose d'animer un réseau

thématique sur les fonds jeunesse et qui permettrait d'articuler les fonds des anciennes Écoles Normales, ceux des bibliothèques territoriales, etc.

► Dans ce cas, la cartographie permet de lier et rendre visibles des fonds complémentaires, répartis dans des établissements disciplinaires différents.

3. Questions de financements

Est-ce qu'être un fonds labellisé CollEx peut être un argument solide pour trouver des subventions ou faire numériser une partie des fonds ?

Oui, la labellisation CollEx ne donne accès à rien en tant que tel mais fonctionne comme un produit d'appel facilitant votre participation à des appels à projet (AAP) et notamment ceux du GIS CollEx-Persée. Les AAP CollEx s'adresseront prioritairement aux bibliothèques de l'ESR, mais en fonction des projets qui seront déposés, il est possible que des projets portant sur des collections conservées dans des établissements relevant de tutelles différentes puisse être retenu dans ce cadre, notamment en permettant à ces établissements de s'adosser aux bibliothèques de l'ESR pour le portage.

Ces appels à projets vont favoriser la production de données :

► Numérisation.

► Enrichissement de métadonnées.

► Opérations de rétro conversion (la première a eu lieu au printemps 2026 et les prochaines restent à confirmer en fonction du calendrier de la refonte de l'ABES) : soutien aux établissements ayant candidaté pour fonds à rétro convertir susceptibles d'enrichir l'accès aux collections de références pour la recherche.

Les retours d'expérience de plusieurs établissements font état de l'usage du label comme levier, en termes de politique interne de négociations pour la distribution de ressources au sein d'un site universitaire. Ce peut être une manière de valoriser auprès de la gouvernance politique de l'établissement, l'intérêt et l'importance stratégique d'un chantier documentaire.

Le financement des AAP CollEx permettra-t-il de couvrir 100% des coûts d'un projet ?

Non. La réponse conjointe du Ministère de l'Enseignement Supérieure, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) et de la Direction déléguée de CollEx fait état d'un financement à hauteur de 60 %, en permettant de valoriser les coûts internes de l'établissement (forces internes, de moyens, de ressources, etc.).

Cela permet de financer des prestations externes, dans le cadre du projet, plus haut que 60 %. Le financement de 60 % porte sur de ce que coûte le projet en termes de coûts consolidés.